



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY  
MRC DES APPALACHES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC RELATIF À L'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 7 avril 2025, selon les conditions des décrets qui seront applicables à cette date, il sera statué sur une (1) demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

**IMMEUBLE VISÉ:** Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 847 724 du cadastre du Québec, portant le matricule 3879-34-3816 situé au 495 Chemin Alfred.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** La demande d'autorisation de l'usage conditionnel de résidence de tourisme a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement numéro 252-2022 et à son amendement numéro 280-2024 relatif aux usages conditionnels et du Règlement numéro 133-2009 relatif au zonage, l'exercice de l'usage résidence de tourisme à l'égard de l'immeuble précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 28 du Règlement numéro 252-2022 relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter lundi 7 avril 2025 à 18h30 au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François.

DONNÉ À BEULAC-GARTHBY, CE 21<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Jessica Lacerte

Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jessica Lacerte, directrice générale et Greffière-trésorière par intérim, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 21 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'mars 2025.

Jessica Lacerte

Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim

